

Règlement 50 km individuel des hortensias

Article 1- Organisation

Le 50 km individuel des hortensias est organisé le 18 Mars 2018 par l'ESEM.

Article 2 - Présentation

Le 50 km des hortensias se dispute sur une boucle de 5 km qui devra être effectué 10 fois par l'athlète.

Article 3 – Déroulement des épreuves

Horaire, lieux de départ, d'arrivée et zone de relais: Le départ aura lieu à 10h00, sur le stade du lycée la touche. L'arrivée sera jugée sur le stade du lycée la touche. La zone de relais s'effectuera sur le stade du lycée la touche

Le délai maximum pour parcourir les 50 kilomètres est fixé à 7h00.

Article 4 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, Espoirs, Séniors et vétérans. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation à la compétition est subordonnée à la présentation par chaque membre de l'équipe lors du retrait des dossards:

- - soit d'une licence délivrée par la FFA et en cours de validité : licence Athlé compétition, licence Athlé running Pass' Running ou licence Athlé entreprise.
- - soit d'une licence compétition FFCO, FFPM, FFTri, en cours de validité,
- - soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- - soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie par l'intéressé.

Une copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

Article 5 - Inscriptions

L'inscription se réalise en ligne sur le site www.klikego.com ou directement auprès de l'organisateur par courrier ou par mail à esemploermel@gmail.com. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, règlement effectué). Toutefois le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou une des licences sportives mentionnées à l'article 4, pourra être

téléchargé ou présenté lors du retrait des dossards.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Dans un souci de sécurité, les inscriptions sont limitées à 150 concurrents.

Tarifs

Les droits d'inscription sont de 12 Euros.

Article 6 – Dossards

Le dossard sera donné à condition que le dossier soit complet. La présentation d'une des licences mentionnées à l'article 3 du présent règlement ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pourra être demandée en cas de dossier incomplet.

Horaires de retrait des dossards :

- le Dimanche 18 Mars 2018 de 8h à 9h45 à la salle des sports du lycée la touche

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste

un dossard sera distribué par participant. Ce dossard est ventral avec le numéro du relayeur. Il doit être entièrement visible, attaché à l'aide d'épingles

Article 7 - Jury Officiel

Il est composé d'un jury officiel ESEM. Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge

Mesurage des courses

Le parcours du 50 km individuel des hortensias d'une longueur de 50 km est étalonné à l'aide de la méthode de la bicyclette calibrée. Les kilomètres intermédiaires sont mesurés et indiqués au sol et par des panneaux sur les parcours.

Article 8 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système à puces par des bénévoles de l'ESEM

Article 9 – Challenges et classements

Il est prévu de faire plusieurs classements, un classement masculin et un classement féminin. Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir.

Les 3 premiers de chaque classement seront récompensés.

Article 10 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au podium de

chronométrage afin de remettre son dossard.

Article 11 – Sécurité/ Dispositif médical

La sécurité routière est assurée par l'organisation.

Un dispositif médical sera mis en place sur le stade de la touche.

Le service médical mis en place a compétence pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 12 - Accompagnateurs

En application du Règlement des Courses Hors Stade, tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'équipe sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation.

L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Il est strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Article 13 – Vestiaires et consignes

Les vestiaires de la salle de sport du lycée la touche seront à disposition des coureurs.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants.

Article 14 - Ravitaillements

Un ravitaillement sera installé à l'arrivée.

Article 15 - Assurances

Assurance Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Ekiden des hortensias. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 16 – Droit à l’image

Par sa participation au 50 km individuel des hortensias, chaque concurrent autorise expressément l'ESEM (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Ekiden en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

L'ESEM s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 17 – Loi Informatique et Libertés/ Publication des résultats

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation au 50 km des hortensias implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de l'ESEM. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant sur le bulletin d'inscription.

Article 18 – Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve et s'engage à rembourser les frais d'inscription de chaque participant.

Article 19 – Acceptation du Règlement

La participation au 50 km individuel des hortensias implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation